



Commune de **LOMBRON**

Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs **D.I.C.R.I.M.**

La sécurité au quotidien reste une préoccupation majeure de la municipalité. Ainsi, ce DICRIM vous informe sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

En effet, obligation est faite aux collectivités locales soumises à des risques, dits "majeurs", d'élaborer un **document d'information** à destination de tous les habitants.

Le "risque majeur" se présente comme un événement, potentiellement dangereux pour les hommes et l'environnement, d'origine naturelle (inondation, mouvement de terrain, séisme, aléas climatiques...) ou technologique (transport de matières dangereuses).

Pour autant, il n'est pas question de s'alarmer, mais plutôt d'être capable d'adopter spontanément la bonne conduite dans ces situations exceptionnelles.

Ce document est donc à conserver

Je suis témoin d'un événement potentiellement dangereux, je prévient la mairie rapidement...

Ensuite, qui fait quoi ?

- ♦ **Le Maire** prend la mesure de la situation, informe et coordonne les services compétents après l'installation de la cellule de crise.
- ♦ **La cellule de crise** met en place les moyens techniques, logistiques et d'information.
- ♦ **Le Préfet**, prévenu par le Maire, mobilise, en fonction de l'événement, une cellule de crise à l'échelon départemental (ou supérieur) et les services compétents.

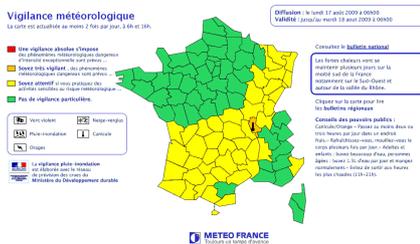
À quels risques sommes-nous exposés ?



Les risques climatiques

Sont considérés comme risques climatiques : les vents violents, les fortes précipitations, les orages, la canicule, le grand froid, la neige et le verglas.

Notre secteur est périodiquement touché par ces phénomènes (tempête de décembre 1999, chutes de neige de décembre 1996, canicules de 1976 et 2003...).



Météo-France diffuse une **carte de vigilance** sur www.meteo.fr, relayée par les médias, qui informe des événements potentiellement dangereux prévus dans les 24 heures à suivre.

À chaque département est associée à une couleur (vert, jaune, orange ou rouge) correspondant à un niveau d'alerte. Dès le niveau orange, les pouvoirs publics locaux s'organisent pour réagir selon le plan départemental.

LES BONNS RÉFLEXES

S'informer, limiter ses déplacements, rester à l'abri.

- Vents violents : avant la tempête, rentrer ou fixer les objets vulnérables ou susceptibles d'être projetés ;
- Fortes précipitations : ne pas s'engager sur une voie immergée ;
- Orages : ne pas s'abriter sous un arbre ; éviter d'utiliser téléphone et autres appareils électriques ;
- Neige : Prévoir un équipement minimum dans un véhicule, en cas d'immobilisation.



Sécheresse et constructions : Des secteurs de la commune peuvent être identifiés comme sensibles (aléa fort) au phénomène de retrait-gonflement des argiles, pouvant provoquer des désordres sur les constructions. Pour plus de précisions, consulter la carte sur le site www.argiles.fr.



Le risque Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.)

Le risque présenté par les T.M.D. correspond souvent à un accident lors de leur acheminement. Les matières dangereuses sont des substances pouvant présenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement (hydrocarbures : gaz, fioul domestique, carburants ; produits chimiques). Elles peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou encore corrosives.

Le risque des T.M.D. concerne l'ensemble des **réseaux routier et ferroviaire**. Sur notre commune, les Routes Départementales 25, 97 et 183 peuvent être particulièrement affectées.

La circulation et la signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses sont règlementées. De plus, un module spécifique du plan ORSEC départemental est consacré aux mesures à mettre en œuvre en cas d'accident.

LES BONNS RÉFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

Alerter un des service de secours : les pompiers (18 ou 112), la gendarmerie (17), le S.A.M.U. (15)

Afin d'éviter un sur-accident : ne pas toucher aux produits déversés ; protéger la zone de l'accident (triangles et gilets rétro-réfléchissants) ; éloigner les personnes ; ne pas fumer.

Certains gaz peuvent provoquer l'arrêt d'un moteur. En présence d'un brouillard suspect, suivi d'un arrêt de votre moteur, ne pas redémarrer votre véhicule (risque d'explosion).



Le risque sismique

Un séisme est un mouvement de la terre qui se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur due à la libération brusque d'une grande énergie accumulée.

Si le département de la Sarthe semble à l'abri des grands tremblements de terre, certaines secousses peuvent être occasionnellement perçues par la population.

L'arrêté du 22 octobre 2010, sur la nouvelle réglementation concernant l'aléa séisme, a zoné la France selon 5 niveaux d'aléas.

Notre commune se situe en "**aléa sismique faible**", imposant des règles de constructions parasismiques, particulièrement sur les nouveaux bâtiments publics.

LES BONNS RÉFLEXES

AVANT : S'informer des risques encourus et des consignes de sécurité ; fixer les appareils et meubles lourds.

PENDANT :

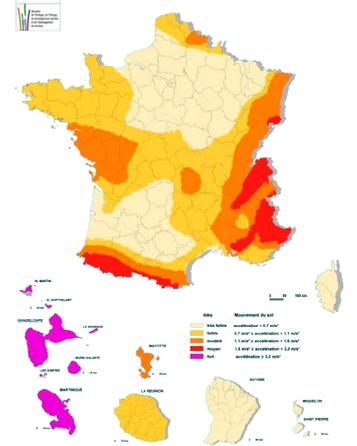
A l'intérieur : se mettre à l'abri dans l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous une table solide ; s'éloigner des fenêtres,

A l'extérieur : s'éloigner des constructions ; à défaut, s'abriter sous un porche.

En voiture : s'arrêter à distance des constructions et des poteaux, ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRÈS : couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas faire de flamme ; évacuer les bâtiments en prenant ses papiers et médicaments ; se mettre à la disposition des secours.

Aléa sismique de la France



Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol. Ce risque est très localisé. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

La commune est concerné par des risques de mouvements de terrain liés à la présence de trois Cavités (Le Tertre, La Trépinière, La Croix Monquin) . Pour information une carte d'indices de cavités souterraines a été élaborée en 2009 par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées.

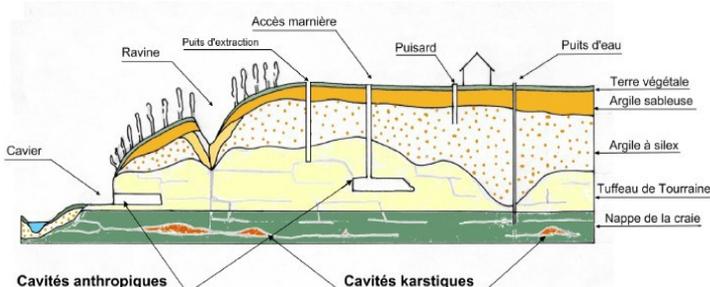
LES BONNS RÉFLEXES

AVANT : S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT : S'écarter, ne pas revenir sur ses pas.

APRÈS : Ne pas pénétrer dans un bâtiment endommagé, se mettre à la disposition des secours, informer les autorités.

Schéma présentant les différents types de cavités



L'ALERTE

En cas d'**ÉVÈNEMENT GRAVE** (explosion, nuage toxique, tempête, attaque aérienne...), il revient à l'État et au Maire de déclencher l'alerte. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens : radio (France Inter, France Bleu), télévision (France 3), téléphone, véhicules sonorisés, porte à porte, porte voie...

DÉBUT DE L'ALERTE

En cas d'événement nécessitant une **mise à l'abri**, l'alerte sera donnée par Tocsin, véhicules sonores, porte voie.

Dès le signal national d'alerte, il convient de :

- **se confiner** dans un local clos, si possible sans fenêtre, en calfeutrants soigneusement les ouvertures (aérations comprises), après avoir arrêté ventilation, climatisation, et réduit le chauffage. En cas d'explosion ou de nuage toxique, et en l'absence de consignes données par les autorités, le confinement doit se faire de préférence dans des locaux situés en sous-sol ou le plus possible au centre des bâtiments ;
- écouter la **radio** ;
- **éviter de téléphoner** afin de libérer les lignes pour les secours.
- **ne pas fumer** ; éviter toute flamme ou étincelle ; fermer le gaz ;
- **laisser les enfants à l'école**, les professeurs veilleront sur eux ;

FIN DE L'ALERTE

Véhicules sonores, porte voie.

Les coordonnées utiles

EN CAS D'URGENCE

- ♦ SAMU 72 (gratuit)
- ♦ Police / Gendarmerie (gratuit) 15
- ♦ Pompiers (gratuit) 17
- ♦ Numéro européen des secours (gratuit) 18
- ♦ Dépannage électricité (numéro Azur ErDF) 112
- ♦ Dépannage Gaz (numéro Vert GrDF) 0 810 333 072
0 800 47 33 33

OÙ SE RENSEIGNER

Mairie de LOMBRON

20, rue de Torcé – 72450 LOMBRON
Tél : 02.43.74.08.08 ou 06.87.84.77.54
Courriel : mairie-lombron@wanadoo.fr
www.mairie-lombron.fr

- ♦ Météo France (24h/24) – www.meteo.fr 08 99 71 02 72 (1,35 € /appel + 0,34 € /mn)
- ♦ S.P.C. (Service de Prévision des Crues) – www.vigicruces.gouv.fr
0 825 150 285 (0.15 €/min) – tapez *, 5, 6 puis 1
- ♦ Séisme – www.planseisme.fr
- ♦ D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) – www.sarthe.gouv.fr
 - Service Eau Environnement 02 43 50 46 32
 - Unité Risques Naturels et Technologiques 02 43 50 46 91
- ♦ S.I.D.P.C. (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles) 02 43 39 71 84
- ♦ D.D.P.P. (Direction Départementale de la Protection des Populations) 02 43 86 73 16
- ♦ D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) 02 43 14 60 00
- ♦ Ministère de l'écologie – www.developpement-durable.gouv.fr